

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 25

4 janvier 2013

### SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l. ....	1182	Luxco Investment S.A. ....	1161
Afham Gestion Immobilière S.A. ....	1196	Lux-Distri-Pharma S.A. ....	1194
AmTrust Re Kappa ....	1157	Luxembourg Machining Technology S.A. ....	1159
APEX Tool Holding Luxembourg ....	1185	Mayroy ....	1155
Archand Holding S.à r.l. ....	1158	Mikro Kapital ....	1182
Banzai S.A. ....	1196	Nautilux Shipping S.A. ....	1160
Barrela et Martins S.à r.l. ....	1196	Newluxco 6 S.à r.l. ....	1199
Biday Immobilière S.A. ....	1195	Nord Concept S.A. ....	1200
Biday Immobilière S.A. ....	1195	Nord Est Asset Management ....	1160
Billecart Expansion Holdings S.A. ....	1196	North German Invest S.à r.l. ....	1193
Bis Consulting International S.A. ....	1158	Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l. ...	1159
BK Consulting S.A. ....	1195	Portus S.A. ....	1194
BMS Immo S.A. ....	1195	Provetol S.A. ....	1154
Business Company Real S.A. ....	1184	R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Ray- mond Goedert S.A.) ....	1192
Casa Nova Contemporain S.à r.l. ....	1197	Rotarex Watertec S.A. ....	1183
CEODEUX SERVIttec S.A. ....	1162	SINBERNA s.à r.l. ....	1192
CFG Holdings S.A. SPF ....	1199	Spring Laurel S.à r.l. ....	1184
C M G Constructions Métalliques Glesner S.A. ....	1197	Summer Soca S.à r.l. ....	1184
Cofre Renewables S.C.A. ....	1197	Systema S.A. ....	1156
ComptaPartner S.à r.l. ....	1197	Teramy Investments S.à r.l. ....	1161
Conseils Participations Finance S.A. ....	1198	Teramy Investments S.à r.l. ....	1157
Conseils Participations Finance S.A. ....	1198	Termogest Mazout S.à r.l. ....	1155
Consultance Design & Développement In- formatique s.à r.l. ....	1198	Transports LLL S.A. ....	1154
Continental Media (Lux) S.à r.l. ....	1198	Triptoleme S.A. ....	1161
DB Apex Management Capital S.C.S. ....	1162	Triptoleme S.A. ....	1156
Hill-Rom International S.à r.l./B.V. ....	1182	Triton Luxembourg GP ....	1156
IWS Luxembourg ....	1194	Ufilug S.A. ....	1160
Javi Participations S.A. ....	1162	Viender Finance S.A. ....	1186
LBC Luxco S.à r.l. ....	1154	White Grafton S.à r.l. ....	1182
Linamar Financial Sarl ....	1158	Wilmington Trust SP Services (Luxem- bourg) S.A. ....	1185
LSRC II Investor S.à r.l. ....	1159	Wyndham Luxembourg Financing S.à r.l. .....	1183
Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l. .....	1171	Ziwat-IPC.eu ....	1183
LuxCo 82 S.à r.l. ....	1192		

**Provetol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2317 Howald, 22, rue Général Patton.  
R.C.S. Luxembourg B 130.707.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C., 15 novembre 2012, LAC/2012/53962.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «PROVETOL S.A.», ayant son siège social à L-2317 Howald, 22, rue Général Patton, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2084 du 25 septembre 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1823 du 24 juillet 2008.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 13 novembre 2012 à L-5855 Hesperange, 5, rue Jos Sünnen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151944/21.

(120199112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 131.558.

---

**EXTRAIT**

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 08. Oktober 2012 ist Herr Robert Shaw, geboren am 05.10.1966 in New York, Vereinigte Staaten von Amerika mit Wirkung ab dem 08. Oktober 2012 nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 09. Oktober 2012 wie folgt zusammen:

*Categorie B Geschäftsführer:*

Rodolpho Amboss

Simon Parr Mackintosh und

Norbert Porcsin

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. November 2012.

LBC Luxco Sarl

Norbert Porcsin

Référence de publication: 2012152105/21.

(120200009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Transports LLL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 53.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012153337/12.

(120201917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Termogest Mazout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg B 65.761.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2012*

L'associé unique de la société Termogest Mazout s. à r. l, la société Interfuel s. à r. l. ayant son siège à 6, route de Luxembourg L-5634 Mondorf-les-Bains, a décidé de:

- résilier le mandat de gérant unique de Madame Joëlle COSTA épouse CIMARELLI, administrateur de société, demeurant à F-57390 Rédange, 7, Lotissement les Marronniers avec effet immédiat.

- de nommer ce jour comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Benedikt COLLMANN, demeurant à Perl-Oberleuken, St Gangolf-Strasse, 12.

Le gérant unique engagera la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Termogest Mazout S.à r.l.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2012153328/19.

(120202385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Mayroy, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 48.865.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé en date du 28 septembre 2012 de nommer en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015:

- Madame Anne Beaufour, née le 8 août 1963 à Neuilly-Sur-Seine, France, demeurant 18, Villas du Bochet, CH - 1815 Clarens;

- Monsieur Henri Beaufour, né le 6 janvier 1965 à Paris, France, demeurant au 19, Kensington Square, GB - W8 5HH London;

- Monsieur Klaus, Peter, Willmar Schwabe, né le 30 juillet 1941 à Leipzig, Allemagne, demeurant au 113, Straehlerweg, D- 76227 Karlsruhe;

- Monsieur Antoine Flochel, né le 23 janvier 1965 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant au 69, Rue Zeecrabbe, B - 1180 Uclle;

- Monsieur Jean-Pierre Diehl, né le 4 novembre 1940 à Néries-les-Bains, France, demeurant au 33, Rue de Chataigner, F - 92140 Clamart;

- Bee Master Holding BV, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.822, ayant son siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont le représentant permanent est Me Yves Prussen, né le 26 juillet 1947, demeurant au 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Beech Tree S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.327, ayant son siège social 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg dont le représentant permanent est Monsieur Alain, Michel, Philippe Béguin, né le 18 septembre 1947 à Mirecourt, France, demeurant au 12, Rue Jules Claretie, F-75116 Paris; et

- Monsieur Philippe Bonhomme, né le 5 novembre 1969 à Grasse, France, demeurant au 5, Rue Chernoviz, F-75016 Paris, France

En date du 9 octobre 2012, Madame Anne Beaufour et Monsieur Antoine Flochel ont été reconduits dans leurs mandat d'administrateurs-délégués de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012153467/35.

(120201892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Triptoleme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.821.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2011 tenue de manière extraordinaire à 10.00 heures le 29 octobre 2012*

*Extrait des résolutions*

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent pour l'exercice social 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

*Administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Administrateur - délégué:*

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg; Commissaire aux comptes:
- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS Luxembourg B39.844.

Référence de publication: 2012153320/20.

(120201939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Triton Luxembourg GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.788.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 20 novembre 2012 et avec effet immédiat, la démission de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer la personne suivante, avec effet immédiat, en tant que gérant de catégorie B de la Société, pour une durée illimitée:

- Antonis Tzanetis, né le 15 juin 1978 à Athènes (Grèce) et demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A
- Andras Kulifai, Gérant de catégorie B
- Antonis Tzanetis, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Luxembourg GP*

Référence de publication: 2012153321/21.

(120201568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Systema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 31.342.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à 9h30 le 15 novembre 2012*

*Décisions*

Après discussion pleine et entière, et conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

1. De transférer le siège social (initialement établi au n°8 rue Dicks L-1417 Luxembourg), au n°20 rue Dicks L-1417 Luxembourg, et ce, à compter de ce jour.

Référence de publication: 2012153306/13.

(120202108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Teramy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.015.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 23 novembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, Grand Cayman, KY1 – 1104 Iles Caïmans, inscrite auprès du registre de commerce des Iles Caïmans sous le n° 2099701 . . . . .	8.125
ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., avec siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le n° CR-10177, Etats- Unis d'Amérique . . . . .	4.375
<b>Total . . . . .</b>	<b>12.500</b>

Luxembourg, le 23.11.2012.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Teramy Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012153311/27.

(120202142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**AmTrust Re Kappa, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.866.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 mai 2012*

4. L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Ronald PIPOLY

- Monsieur Jeremy CADLE

- Monsieur Lambert SCHROEDER

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Peter NORRIS, comme nouvel Administrateur de la société, demeurant No 2 Minster Court, Mincing Lane, Londres EC3R 7BB, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012

5. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg S.à.r.l.

9, Allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

*Pour la société AmTrust Re Kappa*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012153499/27.

(120202511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Archand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 29.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 81.040.

—  
EXTRAIT

En date du 21 novembre 2012, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Robin Naudin ten Cate en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Elke Leenders, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat;
- La société KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9 allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

Il convient de noter que le prénom de Monsieur Holterman doit se lire comme suit: Henry.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153528/18.

(120202448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Bis Consulting International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 136.103.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 03 avril 2012*

- Les mandats des administrateurs Alain Vasseur résidant à L-8277 Holzem 3 rue de Mamer, Marcella Scarati résidant à L-5740 Filsdorf 2 rue Gaessel et Yves Decker, résidant à F-57000 Metz, 27 ave de Nancy, ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de M. Yves Decker sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire en 2018.

- Le mandat du commissaire aux comptes TRIPLE A CONSULTING S.A. no RCS B61417 avec siège social au 2 Millegassel L-2156 Luxembourg, est également renouvelé pour une durée statutaire de 6 ans, le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire en 2018.

Le 03 avril 2012.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2012153563/18.

(120202570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.950.110,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 novembre 2012 que:

1. La démission de Madame Annick Magermans, gérant de catégorie B de la Société à été acceptée avec effet au 20 novembre 2012; et

2. Madame Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153070/18.

(120202072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 146.583.

—  
Veuillez prendre note du changement de l'adresse du gérant suivant:

Monsieur Behzad KHOSROVSHAHI  
né le 24 juin 1969 à Téhéran (Iran),  
105, Poplar Plains Road  
Toronto Ontario M4V 2N1  
Canada

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

*Pour LSRC II Investor S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012153095/16.

(120201719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Luxembourg Machining Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 59.262.

—  
*Extrait Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Luxembourg Machining Technology S.A., tenue au siège social le 25 Septembre 2012 à 12 heures*

*Résolution*

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC SA 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2012.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 13 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ  
*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2012153103/23.

(120201941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.824.

—  
*Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance du 15 novembre 2012*

Les gérants de la Société ont décidé de renouveler BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-147.570, dans ses fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'aux prochaines résolutions du conseil de gérance statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153170/15.

(120201529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Nautilux Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5960 Itzig, 33, rue de l'Horizon.

R.C.S. Luxembourg B 66.114.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 08.00 heures le 03 septembre 2012*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Van Eck Guillaume Cornelis, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;
- Mme. Van Eck-Guidarini Monique, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

*administrateurs-délégués:*

- M. Van Eck Guillaume Cornelis, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;
- Mme. Van Eck-Guidarini Monique, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich;
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012153158/22.

(120201914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Nord Est Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.705.

*Extrait rectificatif des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 mai 2012 (déposées le 29 mai 2012 sous la référence L120086958)*

En date du 9 mai 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer avec effet au 9 mai 2012, Monsieur Luigino Manfrin, Banca Della Marca, Via Garibaldi 46, I – 31010 Orsago, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,
- de renouveler les mandats de Monsieur Nicola Polichetti, de Monsieur Andrea Bologna, de Monsieur Mario Sartori, de Monsieur Giuseppe Maset, de Monsieur Vittorio Canciani, de Monsieur Roberto Rigato, de Monsieur Danilo Vitali et de Monsieur Gilberto Noacco en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Nord Est Asset Management*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012153155/20.

(120202272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Ufilug S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.632.

*Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 19 novembre 2012*

Il est décidé de transférer le siège social de 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

L'adresse professionnelle de M. Patrice Pfistner, Administrateur, est désormais 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Référence de publication: 2012153340/12.

(120201720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Triptoleme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 45.821.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2010 tenue de manière extraordinaire à 10.00 heures le 6 octobre 2011*

*Extrait des résolutions*

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

*Administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Administrateur - délégué:*

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS Luxembourg B39.844.

Référence de publication: 2012153319/21.

(120201612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Teramy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 171.015.

*Extrait des résolutions prises par les associées en date du 23 novembre 2012*

- Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
- Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 4 (quatre).
- Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à 10019 NY, New York, 40, West 57<sup>ème</sup> Street, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
- Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
- Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23.5.2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Teramy Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012153312/23.

(120202352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Luxco Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 122.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012152839/10.

(120201680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**CEODEUX SERVIttec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 43.595.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Ceodeux Servitec S.A., tenue au siège social le 25 Septembre 2012 à 11 heures*

*Résolution*

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC SA 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2012.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ  
*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2012152898/23.

(120202003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Javi Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 123.533.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2011 tenue à 9.45 heures le 15 juin 2012*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Michel Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M Alexandre Vancheri, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Mme Donatella Lecci, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Nico Hoffeld, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Mme Anique Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

*Administrateur-délégué:*

- M. Michel Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

Gestion & Administration S.A., Company nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street, Level 2, Apia, WS Samoa;  
qui tous acceptent, pour l'année 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012153053/23.

(120201557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**DB Apex Management Capital S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 173.046.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

1) DB Apex (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register number B 172.790; and

2) DB Apex Management Limited, a company with limited liability incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, 171 Elgin Avenue, Boundary Hall, Cricket Square, Ground Floor, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with Registry of Companies, Cayman Islands under number 148538,

both here represented by Me Anne Lefebvre, attorney, with professional address in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up the following partnership agreement of a limited corporate partnership (*société en commandite simple*), which they declared to form:

### **Title I. - Name - Registered office - Duration - Corporate object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed, among DB Apex Management Limited, acting as general partner (*gérant commandité*) (the General Partner) and any limited partner (*associé commanditaire*) (the Limited Partner) from time to time, a limited corporate partnership (*société en commandite simple*) under the name "DB Apex Management Capital S.C.S." (the Partnership), governed by the present partnership agreement (the Partnership Agreement) and the laws of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies' Law).

#### **Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by decision of the General Partner. It may also be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the general meeting of the partners adopted in the manner required for the amendment of the Partnership Agreement.

2.3 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg limited corporate partnership (*société en commandite simple*).

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2 The life of the Partnership does not come to an end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1 The purpose of the Partnership is to invest in the following securities denominated in USD, EUR, GBP, CHF or JPY (the Securities):

(a) asset-backed securities, the assets of the issuer of which consist of (i) credit card receivables relating to borrowers resident in the United Kingdom or other European Union jurisdiction, or (ii) vehicle loans to borrowers resident in the United Kingdom or other European Union jurisdiction;

(b) collateralised loan obligations;

(c) collateralised debt obligations;

(d) mortgage-backed securities; or

(e) asset-backed commercial paper with a maturity of no more than six (6) months at issue and that is rated A-1/P-1 (or its equivalent) by at least one of Standard & Poor's Ratings Group, a division of McGraw Hill Companies, Moody's Investors Service, Inc. or Fitch Inc.;

and to enter into one (1) or more repurchase agreements in respect of any of the Securities with any entity forming part of the group of the Partnership.

4.2 Furthermore, the Partnership may invest in on-demand deposits with Deutsche Bank AG (and branches thereof), denominated in Euros provided that the aggregate value of such deposits shall not exceed one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-).

4.3 The Partnership may borrow in any form and incur liabilities of up to (but no more than) five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) with a view to defray operating expenses.

4.4 The Partnership may carry out any other activity (including employing the services of any other entity) incidental to the performance of its above objects.

4.5 The Partnership may provide any financial support to the entities forming part of the group of the Partnership such as, among other things, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

4.6 The Partnership may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

4.7 The Partnership shall not invest in any assets situated in Malta or any investments granted by, issued by or guaranteed by a company incorporated in Malta.

## **Title II. - Capital - Partnership interests - Rights**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Partnership's initial capital is set at five thousand one euros (EUR 5,001.-), represented by  
 - five thousand (5,000) unlimited partnership interests (the GPI), and  
 - one (1) limited partnership interest (the LPI, and together with the GPI, the Partnership Interests),  
 all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The funds received as issue premium or, as the case may be, capital (surplus) contributions in respect of any Partnership Interest are allocated to a special premium reserve or, as the case may be, to a special capital (surplus) contribution reserve, except for those allocated to the legal reserve (if any). The special premium reserve and/or the special capital (surplus) contribution reserve, if any, is at the free disposal of the general meeting of partners or, as the case may be, the General Partner.

5.3 Each Partnership Interest gives rise to one (1) voting right in general meetings of partners.

### **Art. 6. Form of the Partnership Interests.**

6.1 The Partnership Interests are and shall remain in registered form.

6.2 There will be held at the registered office of the Partnership a register of partnership interests, which may be inspected by each partner.

6.3 The Partnership Interests are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one (1) owner for each Partnership Interest.

### **Art. 7. Transfer of Partnership Interests.**

7.1 No transfer of Partnership Interests to a non-partner may take place without the prior agreement of the other partners, and without having been first offered to the other partners.

7.2 The GPI and the LPI can only be transferred each as a class altogether.

7.3 Any transfer shall be carried out in accordance with the provisions of article 21 of the Companies' Law and of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

## **Title III. - Management - Delegation of powers Representation**

### **Art. 8. Management powers.**

8.1 The Partnership shall be managed exclusively by the General Partner.

8.2 The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest.

8.3 The Limited Partners shall take no part in the management or control of the business affairs of the Partnership, and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in any way to interfere in the management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership, other than as provided in this Partnership Agreement or in the Companies' Law.

8.4 The General Partner will report on the management of the Partnership to the Limited Partners at the annual general meeting. At such meeting, the Limited Partners may question the General Partner on the management of the Partnership.

### **Art. 9. Liabilities of the General Partner and the Limited Partners.**

9.1 The General Partner is liable for all losses which cannot be covered by the assets of the Partnership.

9.2 Each Limited Partner is only liable in proportion to its capital contributions, and has no liability other than for amounts not paid up in respect of its Partnership Interests.

**Art. 10. Representation.** The Partnership will be bound by the single signature of the General Partner or by the single or joint signatures of any persons to whom special powers shall be expressly delegated by the General Partner.

## **Title IV. - General meetings of partners**

### **Art. 11. Venue.**

11.1 The annual general meeting of partners shall be held at the registered office of the Partnership, or at such other place as decided by the General Partner, at the date and time as may be specified in the relevant convening notice.

11.2 Other general meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

#### **Art. 12. Convening formalities - Quorum - Majority.**

12.1 The general meetings may be convened by the General Partner by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered mail, ordinary letter, email or fax to the address of each partner.

12.2 If all the partners are present or represented at a general meeting or otherwise if they confirm in writing and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

12.3 All general meetings of partners shall be chaired by the General Partner.

12.4 For a general meeting of partners to be able to take decisions, (i) the General Partner needs to be present in person and (ii) a majority of Limited Partners will need to be present or represented at the relevant meeting.

12.5 Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing another person, who need not be a partner, as proxy.

12.6 Any partner can take part in any general meeting by telephone or by other similar means of communication allowing all the partners taking part in the meeting to hear one another. The participation in a general meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7 Except to the extent otherwise required by law or by this Partnership Agreement, resolutions are validly adopted when taken by a simple majority of the capital present or represented at the general meeting. No decision can, however, be validly taken without the consent of the General Partner.

12.8 Any general meeting of partners convened to amend any provision of this Partnership Agreement (including, without limitation, the admission of a new partner subscribing for Partnership Interests in a capital increase of the Partnership and any change to the corporate objects of the Partnership) shall not validly deliberate unless at least one half of the Partnership Interests outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Partnership Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered mail confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of partners. The second general meeting of partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Partnership Interests present or represented. Resolutions at any general meeting of partners convened to amend any provision of this Partnership Agreement are validly adopted when approved by partners representing three quarters (3/4) of the LPI outstanding and by the General Partner.

12.9 Except for decisions purporting to amend this Partnership Agreement, decisions of the partners may be taken by circular resolutions, which shall be sent to all the partners in writing, whether by registered mail, ordinary letter, email or fax. The partners shall cast their vote by signing the circular resolutions.

#### **Title V. - Financial year - Annual accounts - Audit Allocation of results - Distributions**

**Art. 13. Financial year.** The Partnership's financial year begins on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Partnership and shall terminate on 31 December 2012.

#### **Art. 14. Annual accounts - Audit.**

14.1 As of the closing date of each financial year, the General Partner will draw up a balance sheet, a profit and loss account and the relevant accompanying notes, according to the requirements of applicable laws.

14.2 The General Partner will submit the annual accounts to an authorised statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) to be appointed by the general meeting of partners.

14.3 The authorised statutory auditor shall prepare a report on the annual accounts.

14.4 The annual accounts, together with the report of the authorised statutory auditor, are submitted for approval to the annual general meeting of the Partnership.

14.5 Each partner may inspect at the registered office of the Partnership the annual accounts and the report of the authorised statutory auditor during the fortnight preceding the annual general meeting of the Partnership.

#### **Art. 15. Allocation of Results - Distributions.**

15.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership, which is at the disposal of the general meeting of partners or, as the case may be, the General Partner.

15.2 On any Business Day designated by either the annual general meeting or, as the case may be, the General Partner as the effective date of the distribution (the Distribution Date), the holders of LPI are entitled to a cumulative preferred dividend equal to the contribution value (being the nominal value plus any issue premium) of their LPI multiplied by 4.88% (the LPI Distribution Entitlement); it being understood that (i) the LPI Distribution Entitlement shall be calculated pro-rata to the number of days in the relevant distribution period running from (and including) the previous Distribution Date to (but excluding) the relevant Distribution Date on an actual/360 basis, and (ii) the payment of any amount of the LPI Distribution Entitlement in excess of the Available Distributable Amount shall be deferred.

For the purposes hereof, Available Distributable Amount shall mean the lesser of (i) distributable profits of the Partnership existing at the relevant Distribution Date and (ii) the cash available for distribution at the relevant Distribution Date, provided that the Partnership shall not be allowed to borrow funds to make any distribution to the partners.

For the purposes hereof, Business Day shall mean a TARGET settlement day (meaning any day on which the Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer System is open for settlement of payments in euro) which is not a Saturday, a Sunday or any other day on which banks in London, Luxembourg and Malta may, or are required to, remain closed.

15.3 On each Distribution Date, the holder of GPI is entitled to a cumulative dividend equal to any residual earnings of the Partnership after payment of the LPI Distribution Entitlement for the relevant distribution period (the GPI Distribution Entitlement).

15.4 The General Partner may proceed to interim distributions as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, subject to the provisions of this Article 15 of the Partnership Agreement and to the following (3) conditions: i) the General Partner may only take the decision to declare interim dividends with effect on a certain Distribution Date on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three (3) months at the Distribution Date; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show the Available Distributable Amount.

## Title VI. - Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by the General Partner.

16.2 Upon the closing of the liquidation of the Partnership, any balance of liquidation proceeds after settlement of all third party liabilities of the Partnership shall be distributed, whether in cash or in kind, to the partners, in the following order:

- first to all the partners for an amount equal of the nominal value of their Partnership Interests on a pari passu basis;
- secondly to all the holders of Partnership Interests carrying any issue premium for the amount of the issue premium paid up in respect of their Partnership Interests;
- thirdly to the holders of LPI for the amount of any declared but unpaid LPI Distribution Entitlements in respect of their LPI; and
- fourthly to the holder of GPI for any residual amount.

## Title VII. - General provisions

**Art. 17. Application of the Law.** All matters not governed by this Partnership Agreement shall be determined in accordance with the Companies' Law and the relevant provisions of the Luxembourg Civil Code.

### *Subscription*

The partnership agreement of the Partnership having thus been established, the parties hereby declare that they subscribe to the interests representing the total subscribed capital of the Partnership as follows:

- the Limited Partner mentioned above has subscribed for one (1) limited partnership interest carrying no issue premium, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and has paid it up in full by contribution in cash for a total amount of one euro (EUR 1.-), and
- the General Partner mentioned above has subscribed for five thousand (5,000) unlimited partnership interests, all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and has paid them up in full by contribution in cash for a total amount of five thousand euros (EUR 5,000.-),

so that the amount of five thousand one euros (EUR 5,001.-) is now available to the Partnership, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

### *Extraordinary meeting of the partners*

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold a first extraordinary general meeting of partners of the Partnership (the Meeting) and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The Meeting decided to fix the registered office of the Partnership at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- 2) The Meeting decided to appoint KPMG Luxembourg, Société à responsabilité limitée, with registered address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as authorised statutory auditor of the Partnership for a period ending at the first annual general meeting of the Partnership called to approve the annual accounts of the first financial year of the Partnership.

### Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

### French version

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) DB Apex (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.790; et

2) DB Apex Management Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, 171 Elgin Avenue, Boundary Hall, Cricket Square, Ground Floor, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 148538,

chacune représentée ici par Me Anne Lefebvre, avocat, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le contrat social suivant d'une société en commandite simple qu'elles déclarent former:

### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par le présent contrat social, entre DB Apex Management Limited, agissant en qualité de gérant commandité, (le «Gérant Commandité») et tout associé commanditaire (l'(les) «Associé(s) Commanditaire(s)») une société en commandite simple, sous le nom de «DB Apex Management Capital S.C.S.» (la «Société») qui sera régie par le présent contrat social (le «Contrat Social») et les lois applicables au Luxembourg, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social peut être transféré au sein de la municipalité de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Commandité de la Société. Il peut également être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour toute modification du présent Contrat Social.

2.3 Dans le cas où le Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interférerait avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société ne cessera pas d'exister en cas de démission, dissolution, liquidation ou insolvabilité du Gérant Commandité.

#### Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir dans les titres suivants, libellés en USD, EUR, GBP, CHF ou JPY (les «Titres»):

(a) titres adossés à des actifs, les actifs de l'émetteur consistant en (i) créances sur cartes de crédit relativement à des emprunteurs résidant au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction de l'Union Européenne, ou (ii) en prêts automobiles à des emprunteurs résidant au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction de l'Union européenne;

- (b) prêts garantis;
- (c) instruments de dette garantis;
- (d) titres adossés à des créances hypothécaires; ou

(e) effets de commerce adossés à des actifs, avec une échéance à l'émission de pas plus de six (6) mois et un taux de A-1/P-1 (ou équivalent) évalué par au moins une agence de notation du groupe Standard & Poor's, une division de McGraw Hill Companies, Moody's Investors Service, Inc. ou Fitch Inc.;

et de conclure un (1) ou plusieurs contrat(s) de rachat, en relation avec tous Titres, avec toute entité faisant partie du groupe de la Société.

4.2 En outre, la Société peut investir dans des dépôts à vue avec Deutsche Bank AG (et une de ses succursales) en Euros, pour autant que la valeur totale de tels dépôts ne dépasse pas un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-).

4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et souscrire des obligations jusqu'à hauteur (mais pas plus de) cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) dans le but de couvrir les dépenses d'exploitation.

4.4 La Société peut poursuivre toute autre activité (dont le recours aux services de toute autre entité) accessoirement à l'accomplissement de son objet social.

4.5 La société peut fournir tout support financier aux entités formant partie du groupe de la Société tel que, entre autres, l'octroi de prêts et de garanties ou titres sous toutes formes.

4.6 La Société peut de manière générale prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social.

4.7 La Société ne peut investir dans aucun actif situé à Malte ou investissement octroyé, émis ou garanti par une société constituée à Malte.

## **Titre II. - Capital - Parts**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social initial est fixé à cinq mille un Euros (EUR 5.001,-) représenté par:

- cinq mille (5.000) parts de Gérant Commandité (les «Parts de Commandité») et
- une (1) part d'Associé Commanditaire (les «Parts de Commanditaire», ensemble avec les Parts de Commandité «les Parts»),

toutes avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Les sommes perçues au titre de prime d'émission ou, le cas échéant, d'apports en capitaux propres, s'il y en a, relatifs à des Parts sont allouées à une réserve de prime d'émission spéciale ou, le cas échéant, à une réserve spéciale d'apport en capitaux propres, hormis les sommes qui sont allouées à la réserve légale (s'il y en a). La réserve spéciale de prime d'émission et/ou la réserve spéciale d'apport en capitaux propres sont à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, du Gérant Commandité.

5.3 Chacune des Parts donne droit à un (1) droit de vote aux assemblées générales des associés.

### **Art. 6. Forme des Parts.**

6.1 Les Parts sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Il sera tenu au siège social de la Société un registre des Parts, qui pourra être consulté par chaque associé.

6.3 Les Parts sont indivisibles en ce qui concerne la Société, qui ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire pour chacune des Parts.

### **Art. 7. Transfert de Parts.**

7.1 Les cessions de Parts à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés et après avoir été préalablement offertes aux associés.

7.2 Les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire ne pourront être transférées chacune qu'en tant que classe de Parts.

7.3 Tout transfert ne peut être réalisé qu'en application des dispositions des articles 21 de la Loi sur les Sociétés et 1690 du code civil luxembourgeois.

## **Titre III. - Gérance - Délégation de pouvoirs Représentation**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée exclusivement par le Gérant Commandité.

8.2 Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre tout acte d'administration et de disposition des Parts.

8.3 Les Associés Commanditaires ne prendront aucune part dans la gestion ou le contrôle des activités économiques de la Société et n'auront aucun droit ni autorité pour agir pour la Société ni pour prendre part, ou interférer en aucune manière, dans la gestion de la Société, ni prendre part aux votes sur toute question concernant la Société, autres que ce qui est prévu dans les dispositions du présent Contrat Social ou la Loi sur les Sociétés.

8.4 Le Gérant Commandité fera un rapport sur la gestion de la Société à l'attention des Associés Commanditaires lors de l'assemblée générale annuelle des associés. Lors de telles assemblées, les Associés Commanditaires peuvent interroger le Gérant Commandité sur la gestion de la Société.

#### **Art. 9. Responsabilité du Gérant Commandité et des Associés Commanditaires.**

9.1 Le Gérant Commandité est responsable de toutes les pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société.

9.2 Chacun des Associés Commanditaires n'est responsable qu'en proportion de son apport au capital social et n'a d'autres dettes que le montant non libéré des parts qu'il détient.

**Art. 10. Représentation.** Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature unique du Gérant Commandité ou par la signature unique ou les signatures jointes de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant Commandité.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 11. Lieu.**

11.1 L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre lieu décidé par le Gérant Commandité, à la date et heure tel que spécifié dans la convocation.

11.2 Toute autre assemblée générale des associés se tiendra à la date, heure et lieu tel que spécifié dans les convocations respectives.

#### **Art. 12. Formalités de convocation - Quorum - Majorité.**

12.1 Les assemblées générales seront convoquées par le Gérant Commandité par un avis indiquant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé par courrier recommandé, courrier simple, email ou fax à l'adresse de chacun des associés.

12.2 Si tous les associés sont présents ou représentés ou encore s'ils confirment par écrit et déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale sera tenue sans avis préalable.

12.3 Toute assemblée générale des associés sera présidée par le Gérant Commandité.

12.4 L'assemblée générale des associés ne délibérera valablement que si (i) le Gérant Commandité est présent en personne et si (ii) la majorité des Associés Commanditaires est présente ou valablement représentée à ladite assemblée.

12.5 Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en désignant par écrit une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un associé, pour autant que celle-ci soit en possession d'une procuration écrite.

12.6 Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale par téléphone ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les associés prenant part à ladite assemblée de s'entendre réciproquement. La participation à une assemblée générale par un de ces moyens de communication est équivalente à une participation en personne à ladite assemblée.

12.7 Sauf disposition du présent Contrat Social ou disposition légale contraires, une résolution n'est valablement adoptée qu'après le vote d'associés, présents ou représentés à l'assemblée générale, représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution. Aucune décision cependant ne peut être valablement prise sans le consentement du Gérant Commandité.

12.8 Toute assemblée générale des associés convoquée pour la modification de toute disposition du présent Contrat Social (y compris, et sans limitation à, l'admission d'un nouvel associé souscrivant à des Parts lors d'une augmentation du capital social ainsi que toute modification de l'objet social) ne pourra délibérer valablement que si au moins la moitié des Parts en circulation est présente ou représentée à ladite assemblée et si l'ordre du jour indique la modification proposée aux dispositions du présent Contrat Social. Si le quorum requis n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale des associés sera convoquée par courrier recommandé, confirmé par le cachet prouvant la date de distribution du courrier à chaque associé. Une telle convocation doit indiquer l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée générale des associés. La deuxième assemblée générale des associés délibérera valablement indépendamment de la proportion de Parts présentes ou représentées. Lors de toute assemblée générale des associés convoquée pour la modification de toute disposition de cet Contrat Social, les résolutions ne peuvent être valablement prises que lorsque approuvées par des associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts de Commanditaire en circulation et par le Gérant Commandité.

12.9 Exception faite des décisions de modification des dispositions du présent Contrat Social, les décisions des associés pourront être prises sous forme de résolutions circulaires, qui devront être envoyées à chaque associé par écrit, que ce soit par courrier recommandé, courrier simple, email ou fax. Les associés voteront en signant lesdites résolutions circulaires.

### **Titre V. - Exercice social - Comptes annuels - Audit - Répartition des résultats - Distribution**

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception de la première année comptable qui débutera à la date de constitution de la Société et clôturera au 31 décembre 2012.

#### **Art. 14. Comptes annuels - Audit.**

14.1 A la date de clôture de chaque exercice social, le Gérant Commandité établit un bilan, un compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conformément aux exigences légales.

14.2 Le Gérant Commandité soumet les comptes annuels à un réviseur d'entreprise agréé désigné par l'assemblée générale de la Société.

14.3 Le réviseur d'entreprise agréé établit un rapport sur les comptes annuels de la Société.

14.4 Les comptes annuels, ensemble avec le rapport du réviseur d'entreprise agréé, sont soumis pour approbation à l'assemblée générale de la Société.

14.5 Chaque associé peut consulter auprès du siège social les comptes annuels de la Société et le rapport du réviseur d'entreprise agréé, dans les quinze jours précédant l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 15. Répartition des résultats - Distribution.**

15.1 Le solde positif du compte de profits et pertes, déduction faite des dépenses, frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société, lequel est à la disposition de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, du Gérant Commandité.

15.2 Lors de tout jour ouvrable désigné soit par l'assemblée générale annuelle soit le cas échéant par le Gérant Commandité, comme étant la date effective de distribution (la «Date de Distribution»), les porteurs de Parts de Commanditaire ont droit à un dividende préférentiel cumulatif égal à la valeur d'apport (la valeur nominale plus toute prime d'émission) de leurs Parts de Commanditaire, multiplié par 4.88% (le «Droit à Distribution des Parts de Commanditaire»); étant entendu que (i) ce Droit à Distribution des Parts de Commanditaire est calculé au prorata du nombre de jours durant la période pertinente de distribution, période débutant (et incluant) la précédente Date de Distribution jusqu'à (mais excluant) la Date de Distribution pertinente, sur une base actuel/360 et (ii) le paiement de tout montant du Droit à Distribution des Parts de Commanditaire en excès du Montant Distribuible Disponible sera reporté.

Dans le cadre des présentes dispositions, le «Montant Distribuible Disponible» signifie le moindre des (i) profits distribuables de la Société existant à la Date de Distribution pertinente et (ii) les espèces disponibles pour la distribution à la Date de Distribution pertinente, à la condition que la Société ne soit pas autorisée à emprunter des fonds pour procéder à toute distribution aux associés. Dans le cadre des présentes dispositions, «Jour Ouvrable» signifie un jour où le système de paiement TARGET (transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel) est ouvert pour le paiement en Euros et qui ne tombe pas un samedi, dimanche ou tout autre jour où les banques de Londres, Luxembourg et Malte sont ou doivent fermer.

15.3 A chaque Date de Distribution, le porteur de Parts de Commandité a droit à un dividende cumulatif égal à tout gain résiduel de la Société après paiement du Droit à Distribution des Parts de Commanditaire pour la période de distribution pertinente (le «Droit à Distribution des Parts de Commandité»).

15.4 Le Gérant Commandité peut procéder à des distributions intérimaires aussi souvent qu'il l'estime approprié et à tout moment durant l'exercice social, tout en respectant les dispositions du présent Article 15 du Contrat Social et les trois (3) conditions suivantes: i) le Gérant Commandité ne pourra prendre la décision de déclarer des dividendes intérimaires avec effet à une certaine Date de Distribution que sur base des comptes intérimaires; ii) la date des comptes intérimaires ne peut dépasser trois (3) mois avant la Date de Distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être révisés par un réviseur d'entreprise agréé, doivent indiquer le Montant Distribuible Disponible.

### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la liquidation est prise en charge par le Gérant Commandité.

16.2 Après clôture de la liquidation de la Société et après règlement des passifs de tiers à la Société, tout bénéfice net issu de la liquidation sera distribué, soit en espèces, soit en nature, aux associés, dans l'ordre suivant:

- premièrement, à tous les associés pour un montant égal à la valeur nominale de leurs Parts sur une base pari passu;
- deuxièmement, à tous les porteurs de Parts comportant toute prime d'émission pour le montant de la prime d'émission versée relativement à leurs Parts;
- troisièmement, aux porteurs de Parts de Commanditaire pour le montant de tout Droit à Distribution des Parts de Commanditaire déclaré mais non payé, relativement à leurs Parts de Commanditaire; et
- quatrièmement au porteur de Parts de Commandité, pour le montant restant.

### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 17. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas spécifiquement prévu dans le présent Contrat Social est régi par la Loi sur les Sociétés et le code civil luxembourgeois.

#### *Souscription - Libération*

Le présent Contrat Social ayant ainsi été établi, les parties comparantes déclarent souscrire les Parts représentant le total du capital social souscrit comme suit:

- L'Associé Commanditaire mentionné plus haut souscrit une (1) Part de Commanditaire, ne comportant aucune prime d'émission, avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), totalement libérée, par apport en numéraire d'un montant total de un Euro (EUR 1.-); et

- Le Gérant Commandité mentionné plus haut souscrit cinq mille (5.000) Parts de Commandité, toutes avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, totalement libérées, par apport en numéraire d'un montant total de cinq mille Euros (EUR 5.000,-),

De sorte que la somme de cinq mille un Euros (EUR 5.001,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve aillant été fournie au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2012.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une première assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l' «Assemblée») et ont déclaré que l'Assemblée est dûment constituée et prennent les résolutions suivantes par vote à l'unanimité:

1. L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. L'Assemblée décide de désigner KPMG Luxembourg, Société à responsabilité limitée, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise agréé pour la Société pour une période se terminant à la première assemblée générale extraordinaire des associés de la Société convoquée pour approuver les comptes annuels du premier exercice social de la Société.

#### *Evaluation et frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande des mêmes parties comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, passé à Howald, en date en tête des présentes.

Lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lefebvre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156351/480.

(120206307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

### **Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.060.

#### — STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Lufkin Industries, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Texas, United-States of America, having its registered office at 601 South Raguet Street, P.O. Box 849, 75902-0849, Lufkin, Texas, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Texas under number 1121700, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso -Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

### Name - Object - Registered office - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, real estate, intellectual property rights including patents and licenses and other property, rights and interest in property and in general any movable or immovable assets in any kind or form as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed and in particular issue privately bonds, notes or similar debt instruments; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered with the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin at the date of the present deed and end on 31 December 2012.

*Subscription - Payment*

The appearing party here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

*Description of the contribution*

The contribution made by the appearing party against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) paid in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Mr. Christopher L. Boone, born in Dallas, Texas, United States of America, on 28 January 1969, residing professionally at 601 South Raguette Street, P.O. Box 849, 75902-0849, Lufkin, Texas, United States of America; and

- Mr. Alejandro Cestero, born in Hato Rey, Puerto Rico, United States of America, on 11 September 1974, residing professionally at 601 South Raguette Street, P.O. Box 849, 75902-0849, Lufkin, Texas, United States of America.

2) Are appointed as category B managers:

- Mrs. Sarah Bonallo, born in Bristol, England, on 21 July 1963, residing professionally at 5, rue des jardins, L-8394 Olm, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Luc Leroi, born in Rocourt, Switzerland, on 26 October 1965, residing professionally at 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et unième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Lufkin Industries, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 601 South Raguette Street, P.O. Box 849, 75902-0849, Lufkin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Texas sous le numéro 1121700, ici dûment représenté par Mlle. Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l. ".

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, droits de propriété intellectuelle notamment brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts et de manière générale tout actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou forme comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il/elle détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit: La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

#### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date du présent acte pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Paiement*

La partie comparante ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société. Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par la partie comparante en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) payés en numéraire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- M. Christopher L. Boone, né à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 28 janvier 1969, résidant professionnellement au 601 South Raguet Street, P.O. Box 849, 75902-0849, Lufkin, Texas, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Alejandro Cestero, né à Hato Rey, Porto Rico, Etats-Unis d'Amérique, le 11 septembre 1974, résidant professionnellement au 601 South Raguet Street, P.O. Box 849, 75902-0849, Lufkin, Texas, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- Mme Sarah Bonallo, née à Bristol, Angleterre, le 21 juillet 1963, résidant professionnellement au 5, rue des jardins, L-8394 Olm, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Luc Leroi, né à Rocourt, Suisse, le 26 octobre 1965, résidant professionnellement au 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14785. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156488/554.

(120206480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

---

**Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2012.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2012154130/13.

(120202628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Hill-Rom International S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.176.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012154126/13.

(120202637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012154120/13.

(120202633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**White Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.261.

---

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2012, l'associé unique PWREF I Holding S.à r.l., avec siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Green Grafton Management S.à r.l., avec siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, au mandat de liquidateur, avec effet au 25 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Démission de son mandat de liquidateur, avec effet au 25 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157994/15.

(120208660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**Ziwat-IPC.eu, Société Anonyme.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012154097/11.

(120202370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Wyndham Luxembourg Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 22.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.168.

Suite à une contribution de parts sociales dans le capital de Wyndham Luxembourg Holdings S.à r.l. par Wyndham Resort Development Corporation en date du 14 août 2012, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Wyndham Resort Development Corporation 1500NW Bethany Blvd #200, Beaverton, Oregon 97006 Etats-Unis . . . . .	0
Wyndham Luxembourg Holdings S.à r.l. 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg . . . . .	14.735

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154083/19.

(120202440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Rotarex Watertec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 48.458.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Rotarex Watertec S.A., tenue au siège social le 26 Septembre 2012 à 14 heures*

*Résolutions*

1. L'Assemblée approuve la nomination des Administrateurs Délégués:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Mme Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2012.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 15 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Gérard LUSATTI / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012153965/24.

(120202531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Spring Laurel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.520.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.122.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions présent par l'associé unique de la société Spring Laurel S.à r.l., il résulte que:

- Monsieur Emmanuel Réveillaud a démissionné de ses fonctions de gérant classe B de la société avec effet au 26 novembre 2012;

- Monsieur Xue Jian, né le 27 mai 1975 à Jiangsu, République populaire de Chine, résidant professionnellement au 37/39 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé gérant classe B de la société avec effet au 26 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Spring Laurel S.à r.l.*

Référence de publication: 2012153991/17.

(120202666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Summer Soca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.520.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.121.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions présent par l'associé unique de la société Summer Soca S.à r.l., il résulte que:

- Monsieur Emmanuel Réveillaud a démissionné de ses fonctions de gérant classe B de la société avec effet au 26 novembre 2012;

- Monsieur Wu Jinquan, né le 28 juin 1976 à Anhui, République populaire de Chine, résidant professionnellement au 37/39 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé gérant classe B de la société avec effet au 26 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Summer Soca S.à r.l.*

Référence de publication: 2012153994/17.

(120202668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Business Company Real S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.837.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en madère commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

BUSINESS COMPANY REAL SA, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître Carmen RIMONDINI  
Le liquidateur

Référence de publication: 2012158116/20.

(120209325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale de la Société en date du 29 Juin 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires de la Société en date du 29 Juin 2012 de prolonger les mandats de:

- Mr Jean-Christophe Richard Schroeder, résidant au 6 Broad Street Place, 5<sup>th</sup> Floor, London EC2M 7JH, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;
- Mr Martin McDermott, résidant au 6 Broad Street Place, 5<sup>th</sup> Floor, London EC2M 7JH, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;
- Mrs Petra J.S. Dunselman, résidant au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Luxembourg) avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;
- Mr Florian A. E. R. C. Schlüter, résidant au Steinweg 3-5, 60313 Frankfurt am Main, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013

comme administrateurs de la société.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012158029/22.

(120208672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**APEX Tool Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 15.812,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.561.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2012*

En date du 30 novembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de modifier le mandat Monsieur Steven L. BREITZKA, gérant de catégorie B de la Société, en tant que nouveau gérant de catégorie A avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Martin KÜERZINGER, Gérant de catégorie A
- Monsieur Steven L. BREITZKA, Gérant de catégorie A
- Madame Catherine KOCH, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.  
Apex Tool Holding Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2012158051/23.

(120209137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Viender Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 64.852.

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

est apparue:

la société «CORDUSIO Società Fiduciaria per Azioni», ayant siège social en Italie, via Dante n. 4, 20 121 Milan (Italie), inscrite au Registre des entreprises de Milan code fiscal 01855720155, autorisée à l'exercice de l'activité fiduciaire sous l'observation de la loi italienne 23/11/1939 n. 1966 et ses successives intégrations et modifications;

qui intervient dans le présent acte sur les instructions précises reçues de la part des propres mandants, titulaires effectifs, de la Société après être soumise au droit italien, tels que ces titulaires effectifs sont plus amplement spécifiés à la cinquième résolution ci-après,

ici représentée par Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Milan (Italie), le 15 novembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de la société «VIENDER FINANCE S.A.» (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 64 852), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant un acte notarié reçu en date du 28 mai 1998, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 626 du 03 septembre 1998. (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant un acte notarié dressé en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial le 14 décembre 2001, sous le numéro 1168.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1) Décision de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE QUATORZE EUROS (2'214'014.- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de DEUX MILLIONS TROIS CENT VINGT-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF EUROS (2'326'639.-EUR) à un montant de CENT DOUZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS (112'625.- EUR) sans annulation d'actions mais par allocation dudit montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE QUATORZE EUROS (2'214'014.- EUR) à une «Réserve Spéciale» de la Société.

2) Décision de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital précitée.

3) Approbation d'une situation comptable de la Société au 26 septembre 2012.

4) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne; décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5) Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée de droit italien.

6) Modification de la dénomination de la Société en «KUMA S.R.L.».

7) Modification de l'objet social de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article trois (3) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

8) Fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050.

9) Fixation du nouveau siège social de la Société à Via Gaspare Gozzi n. 24, I-35131 Padova (Italie).

10) Démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

11) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne.

12) Nomination d'un Administrateur Unique en la personne de Monsieur Giuseppe CUNIAL, né à Possagno (TV), le 06 mars 1962, codice fiscale CNL GPP 62C06 G933Q, résidant à Possagno (TV) in Via Menegozzo Leo n. 22 (Italie).

13) Autorisation à conférer à l'Administrateur Unique d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Padova (Italie), ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Après avoir entendu tous les points portés à l'ordre du jour précité, la partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentée comme ci-dessus stipulé, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE QUATORZE EUROS (2'214'014.-EUR) afin de le ramener de son montant actuel de DEUX MILLIONS TROIS CENT VINGTSIX MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF EUROS (2'326'639.-EUR) à un montant de CENT DOUZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS (112'625.- EUR) sans annulation d'actions mais par allocation dudit produit intégral de la réduction de capital, soit la somme de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE QUATORZE EUROS (2'214'014.- EUR) à un compte «Réserve Spéciale» de la Société.

L'actionnaire unique DECIDE de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour mettre en œuvre la réduction de capital ci-dessus mentionnée.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE, que suite à la réduction du capital souscrit, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société sera modifié en conséquence et aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital social souscrit est fixé à CENT DOUZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS (112'625.- EUR) représenté par cent douze mille six cent vingt-cinq (112'625) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.»

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'approuver la situation comptable de la Société au 26 septembre 2012.

Une copie de la situation comptable restera annexée au présent acte.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité italienne et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, L2165 Luxembourg, 26-28 Rives de Clausen à Padova (Italie).

Il DECIDE également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et il est encore constaté que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée (S.r.l.) de droit italien et de transformer les actions en parts sociales.

Aux associés suivants sont attribués les cent douze mille six cent vingt-cinq (112.625) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social libéré à hauteur de CENT DOUZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS (112'625.- EUR):

Cunial Renato, via Serafin 3, Possagno (TV) . . . . .	6'102 parts
Cavarzan Santina, Via Serafin 3, Possagno (TV) . . . . .	6'101 parts
Cunial Lina, Via Contrade Masiere 48, Possagno (TV) . . . . .	4'575 parts
Cunial Lorella, Via S.Lucia 24/A, Segusino (TV) . . . . .	4'575 parts
Cunial Lia, Via Serafin 3, Possagno (TV) . . . . .	4'575 parts
Cunial Gianna, Via Serafin 3, Possagno (TV) . . . . .	4'575 parts
Cunial Mario, Località Steggio 8, Possagno (TV) . . . . .	19'757 parts
Cunial Lilliana, Via Fornaci Paetot 3, Possagno (TV) . . . . .	9'620 parts
Andreatta Elena, Via Fornaci Paetot 3, Possagno (TV) . . . . .	1'126 parts
Cunial Giuseppe, Via Menegozzo Leo 22, Possagno (TV) . . . . .	7'976 parts
Cunial Antonella, Via Le A. Canova 69, Possagno (TV) . . . . .	5'631 parts
Cunial Sabrina, Via Fornaci Paetot 1, Possagno (TV) . . . . .	5'631 parts
Cunial Fernanda, Via Fornaci Paetot 1, Possagno (TV) . . . . .	5'631 parts
Cunial Roberta, Via Sartor – Canova 2, Possagno (TV) . . . . .	5'631 parts
Andreazza Dirce, Via Fornaci Paetot 1, Possagno (TV) . . . . .	3 parts
Canova Ester, Via A. Canova 1, Possagno (TV) . . . . .	9'574 parts
Cunial Daniela, Via Colli 53, Paderno del Grappa (TV) . . . . .	4'645 parts
Cunial Marco, Via A. Canova1, Possagno (TV) . . . . .	4'645 parts
Cunial Silvestro, Via S. Francesco 52 i.1, Possagno (TV) . . . . .	1'126 parts
Cunial Elena, Via S. Longhena (Marghera) 25, Venezia . . . . .	1'126 parts.

*Sixième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société désormais soumise sous le droit italien en «KUMA S.R.L.».

*Septième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article trois (3) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

*Huitième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de limiter la durée de la Société, soumise désormais au droit italien au 31 décembre 2050.

*Neuvième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de fixer la nouvelle adresse du nouveau siège social à Via Gaspare Gozzi n. 24, I-35131 Padova (Italie).

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter en langue italienne comme ci-après:

"STATUTO

**Titolo I. Denominazione - Sede - Oggetto - Durata**

**Art. 1.** È costituita una Società a Responsabilità Limitata con la denominazione sociale: "KUMA S.R.L."

**Art. 2.** La società ha sede legale in Comune di Padova.

La società può istituire e sopprimere sedi secondarie, filiali, rappresentanze, uffici, agenzie sia in Italia che all'estero.

**Art. 3.** Oggetto della società è l'esercizio delle seguenti attività:

a) L'assunzione in Italia ed all'Estero, a scopo di stabile investimento e non di collocamento sul mercato, di partecipazioni sotto qualsiasi forma, in altre imprese.

Il coordinamento tecnico, finanziario, amministrativo e fiscale delle società e Enti nei quali partecipa e la consulenza in materia finanziaria ed aziendale in genere; l'attività finanziaria nelle sue più svariate forme, riguardo alle società del gruppo di appartenenza, ivi compresa la locazione finanziaria (leasing) di beni strumentali e non, il factoring, i mutui, i prestiti, gli sconti, la concessione di finanziamenti, sia assistiti che non assistiti da garanzie reali o personali, l'intermediazione in cambi e i servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi.

b) La prestazione di servizi amministrativi, di programmazione e di elaborazione di dati contabili, di analisi e di informazione anche a terzi, usando proprie strutture amministrative, fatta eccezione per quelle attività riservate.

c) L'estrazione ed il commercio dell'argilla e del caolino e di materiali di cava in genere.

d) L'acquisto, la costruzione, la ristrutturazione, la gestione, la locazione, la vendita e la permuta di beni immobili.

e) L'esercizio dell'attività agricola.

La Società, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali ed immobiliari ed inoltre potrà compiere, in via non prevalente e del tutto accessoria e strumentale e comunque con espressa esclusione di qualsiasi attività svolta nei confronti del pubblico, operazioni finanziarie e mobiliari, concedere fidejussioni, avalli, cauzioni e garanzie, anche a favore di terzi, nonchè assumere, solo a scopo di stabile investimento e non di collocamento, sia direttamente che indirettamente, partecipazioni in società italiane ed estere aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio, salvo i limiti stabiliti dalla legge.

**Art. 4.** La durata della Società è fissata fino al 31 dicembre 2050 (duemilacinquanta) e potrà, a scadenza, essere prorogata.

**Titolo II. Capitale sociale**

**Art. 5.** Il capitale sociale è di Euro 112.625,- (cento dodicimilaseicentovincinque) ed è diviso in quote ai sensi di Legge e le quote attribuiscono ai soci diritti in misura proporzionale al loro conferimento.

L'aumento del capitale sociale potrà avvenire su delibera dell'assemblea dei soci anche mediante conferimenti in natura.

I soci potranno effettuare versamenti a fondo perduto, o in conto capitale in proporzione o non alle quote di capitale sociale possedute. Ai fini del conseguimento dello scopo sociale, la società potrà inoltre ottenere prestiti dai propri soci che saranno infruttiferi di interessi, con obbligo di rimborso nel rispetto dei limiti e condizioni previsti dalla normativa vigente in materia di raccolta del risparmio. Qualora il finanziamento non fosse infruttifero sarà richiesta una specifica delibera dei soci.

Salvo per il caso di cui all'art.2482 ter del C.C. l'aumento del capitale sociale potrà essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi; in tal caso spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso a norma dell'art. 2473 del C.C.

**Art. 6.** La società può emettere titoli di debito. L'emissione è deliberata dai soci con decisione adottata con il metodo collegiale, che dovrà deliberare anche il limite di emissione.

I titoli emessi ai sensi del presente articolo possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale a norma delle leggi speciali. In caso di successiva circolazione, chi li trasferisce risponde della solvenza della società nei confronti degli investitori che non siano investitori professionali o soci della società.

La delibera di emissione dei titoli deve prevedere le condizioni del prestito e le modalità del rimborso e deve essere iscritta a cura degli amministratori presso il Registro delle Imprese.

Può altresì prevedere che, previo consenso della maggioranza dei possessori dei titoli, la società possa modificare tali condizioni e modalità.

**Art. 7.** Le quote sono trasmissibili mortis causa. Nel caso di trasferimento per atto tra vivi a titolo oneroso devono essere offerte in prelazione agli altri soci.

Sono comunque valide le cessioni non effettuate nel rispetto della procedura di esercizio della prelazione di cui in appresso purchè vi sia l'assenso di tutti gli altri soci.

Il socio che intende cedere la sua quota, in tutto o in parte, deve darne comunicazione scritta agli altri soci al domicilio indicato presso il Registro delle Imprese competente, con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, indicando il nome del o degli acquirenti, le condizioni, i termini e le modalità della cessione.

I soci hanno il diritto di prelazione sulle quote oggetto della cessione, proporzionalmente alle quote da essi possedute ed a quelle possedute dai soci che non intendano esercitare tale diritto.

A tal fine, qualora la prelazione venga esercitata solo da alcuni soci, il socio che intende cedere dovrà offrire la quota non optata ai soci che abbiano esercitato la prelazione, in modo che la prelazione venga esercitata per intero.

Se nessun socio intende esercitare il diritto di prelazione o se intenda esercitarlo solo in modo parziale rispetto alla quota oggetto della cessione, ovvero se nessuna risposta perviene al socio cedente entro trenta giorni dalla data di ricevimento della raccomandata con ricevuta di ritorno, egli può alienare al terzo o ai terzi da lui indicati la propria partecipazione.

Se nel termine di trenta giorni dalla data di ricevimento della raccomandata a.r. gli altri soci congiuntamente e all'unanimità indicano un altro compratore, il socio cedente dovrà alienare a costui la propria quota alle condizioni, termini e modalità da lui indicati nella comunicazione agli altri soci.

La cessione al coniuge ed ai parenti entro il primo grado, ovvero tra soci, non dà luogo a prelazione a favore degli altri soci.

Il trasferimento di partecipazioni, se ed in quanto posto in essere con l'osservanza delle prescrizioni di cui sopra, avrà effetto di fronte alla società dal momento del deposito dell'atto relativo presso il Registro delle Imprese.

Nel caso di trasferimento, per atto tra vivi, eseguito senza l'osservanza di quanto prescritto nel presente articolo, lo stesso non avrà effetto verso la società e l'acquirente non sarà legittimato all'esercizio del diritto di voto, degli altri diritti amministrativi e dei diritti patrimoniali.

### Titolo III. Assemblea

**Art. 8.** L'assemblea dei Soci è convocata, in conformità della legge, dall'Organo Amministrativo presso la sede sociale o altrove, purchè in Italia.

L'assemblea deve essere convocata dall'Organo Amministrativo con lettera raccomandata spedita ai Soci almeno otto giorni prima dell'adunanza nel domicilio indicato presso il Registro delle Imprese competente, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento.

L'assemblea deve essere convocata almeno una volta all'anno per l'approvazione del bilancio sociale. Inoltre può essere convocata ogni qualvolta l'Organo Amministrativo lo ritenga opportuno, nonchè in tutti gli altri casi previsti dalla legge.

Nella lettera di convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

**Art. 9.** Hanno diritto ad intervenire all'assemblea i Soci iscritti presso il Registro delle Imprese.

I Soci possono essere rappresentati anche da non soci con nomina conferita per iscritto, nel rispetto dei limiti e modalità di Legge.

**Art. 10.** L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione (nel caso di nomina del consiglio di amministrazione) o dall'amministratore più anziano di età (nel caso di nomina di più amministratori con poteri disgiunti o congiunti).

In caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

**Art. 11.** L'assemblea delibera col voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale, salvo che per le modifiche dei patti sociali per le quali occorrerà la maggioranza dei 2/3 (due terzi) del capitale sociale.

Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori, e l'organo di controllo se nominato, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Se gli amministratori o l'organo di controllo se nominato, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

#### **Titolo IV. Amministrazione**

**Art. 12.** La società può essere amministrata, alternativamente, da un Amministratore Unico oppure da un Consiglio di Amministrazione composto da due a sei membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina, o da due o più amministratori.

Non possono essere nominati alla carica di amministratore, e se nominati decadono dall'ufficio, coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'art. 2382 c.c.

Si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 c.c.

Potranno essere eletti Amministratori anche i non Soci.

Gli Amministratori restano in carica tre esercizi (e ciascuno Amministratore potrà essere rieletto) o a tempo indeterminato.

Se gli Amministratori vengono nominati a tempo indeterminato possono essere revocati in qualsiasi momento da parte della assemblea, salvo congruo preavviso in assenza di giusta causa.

Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il Consiglio di Amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

**Art. 13.** All'Organo Amministrativo vengono conferiti i più ampi poteri per l'amministrazione della Società. Esso può compiere qualsiasi atto di ordinaria e straordinaria amministrazione e fare tutto quanto, nulla escluso o eccettuato, sia necessario od utile al raggiungimento dell'oggetto sociale che non sia dalla legge o dal presente statuto espressamente riservato all'assemblea.

Nel caso la Società fosse retta da un Consiglio di Amministrazione, questo viene convocato dal Presidente, o in caso di impedimento da un altro Amministratore facente funzione, tutte le volte che verrà ritenuto opportuno anche da un consigliere.

L'avviso di convocazione dovrà essere spedito almeno cinque giorni prima di quello fissato per la riunione e in caso di urgenza a mezzo telegramma purchè sempre con un preavviso di ventiquattro ore.

Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purchè in Italia.

Il Consiglio delibera a maggioranza dei voti dei componenti; in caso di parità di voti prevale il voto del Presidente, purchè il Consiglio sia formato da più di due membri.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica, e l'organo di controllo legale dei conti, se nominato.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente.

In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'articolo 2381 c.c.

Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'articolo 2475, comma quinto c.c.

Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta e altri in via congiunta.

In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina, in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, detti poteri si intendono attribuiti agli amministratori congiuntamente tra loro.

L'organo amministrativo può nominare direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri ed i relativi compensi.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sull'opposizione sono i soci.

**Art. 14.** L'Amministratore Unico ha la rappresentanza generale della società.

In caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, la rappresentanza della società spetta al Presidente del Consiglio di Amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Gli Amministratori Delegati avranno in relazione alle deleghe la relativa rappresentanza.

**Art. 15.** Agli Amministratori, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni, potrà essere assegnata una indennità annua, in un'unica soluzione oppure in ragione di mese anche sotto forma di partecipazione agli utili dell'esercizio, determinata dall'Assemblea dei soci.

L'Assemblea dei soci potrà inoltre disporre l'attribuzione a favore dell'organo amministrativo di una eventuale indennità di fine mandato sotto forma di accantonamento in denaro o polizza assicurativa.

#### **Titolo V. Esercizio sociale - Bilancio - Utili**

**Art. 16.** L'esercizio si chiude il 31 dicembre di ogni anno. Alla chiusura di ciascun esercizio sociale il Consiglio di Amministrazione o l'Amministratore Unico, o gli amministratori, provvedono alla compilazione del bilancio ed anche alle conseguenti formalità rispettando le vigenti norme di legge.

L'assemblea per l'approvazione del bilancio sarà convocata entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio, prorogabili a 180 (centottanta) giorni, nei casi e alle condizioni di legge.

**Art. 17.** Gli utili netti di ogni esercizio, dedotto quanto di spettanza della riserva legale, vengono ripartiti fra i Soci in proporzione alle rispettive quote sociali, salvo diversa decisione da parte dell'assemblea, che potrà creare ulteriori riserve.

#### **Titolo VI. L'Organo di controllo legale**

**Art. 18.** L'organo di controllo legale dei conti, se nominato od obbligatorio per legge, sarà costituito da un unico Sindaco ed eserciterà anche la revisione legale dei conti.

#### **Titolo VII. Scioglimento - Liquidazione**

**Art. 19.** Addivenendosi in qualsiasi tempo per qualsiasi motivo allo scioglimento della Società, l'assemblea stabilirà le modalità della liquidazione e provvederà alla nomina di uno o più liquidatori determinandone i poteri e adotterà le altre decisioni di sua competenza.

#### **Titolo VIII. Clausola compromissoria**

**Art. 20.** Le eventuali controversie che sorgessero tra i soci o fra i soci e la società, anche se promosse da amministratori, liquidatori e organo di controllo (se nominato) ovvero nei loro confronti e che abbiano per oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, saranno sottoposte a conciliazione secondo le previsioni del regolamento di conciliazione della camera di commercio di Padova, che qui si intende integralmente richiamato. Le parti pertanto si impegnano a ricorrere alla conciliazione prima di iniziare qualsiasi procedimento arbitrale o giudiziale.

Le controversie di cui sopra, per le quali non sia stato possibile ricorrere, per qualsiasi motivo, al tentativo di conciliazione o per le quali il tentativo di conciliazione non abbia dato esito positivo, saranno decise mediante arbitrato della camera arbitrale della camera di commercio di Padova, in conformità al relativo regolamento che qui si intende integralmente richiamato. L'arbitrato sarà rituale; si applicano comunque le disposizioni di cui agli artt. 35 e 36 decreto legislativo 17 gennaio 2003 n. 5. È ammesso il ricorso al procedimento del cd. "arbitrato rapido" ricorrendone i presupposti, quali fissati nel succitato regolamento. Salva diversa decisione delle parti o salvo il caso del cd. "arbitrato rapido", la controversia dovrà essere decisa da un Collegio arbitrale composto da tre membri che saranno nominati e che opereranno conformemente al succitato regolamento della camera arbitrale.

#### **Titolo IX. Disposizioni finali**

**Art. 21.** Per quanto non espressamente contemplato nel presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni contenute nel Codice Civile e nelle leggi speciali in materia.»

##### *Onzième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

##### *Douzième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE, après avoir délibéré, de confier l'administration de la Société une fois transférée en Italie à un (1) seul administrateur (gérant), à savoir:

Monsieur Giuseppe CUNIAL, né à Possagno (TV), le 6 mars 1962, codice fiscale CNL GPP 62C06 G933Q, résidant à Possagno (TV) in Via Menegozzo Leo n. 22 (Italie), qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs d'ordinaire et extraordinaire administration fixés par le statut.

##### *Treizième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de donner au seul administrateur (gérant) gérant le pouvoir d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Padova (Italie), ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin

d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

L'actionnaire unique DECIDE de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toutes autres instances qu'il appartiendra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15595. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012156711/333.

(120206382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

---

**SINBERNA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.717.

Je soussignée Rosalie Sinatra domiciliée rue de Fize 11 à 4367 Crisnee en Belgique (matricule 19520821468) déclare par la présente céder les 375 parts sociales détenues dans la Sinberna sarl (matricule B 160717) située route d'Arlon 115 à 8311 Capellen (Luxembourg) au profit de:

1- Mme Bernabo Sarah domiciliée rue Marcel Reuland 17 à Esch sur Alzette (matricule 19771125428), 249 parts ce qui porte ses parts détenues à 250 parts sociales;

2- Mr Bernabo Julien domicilié rue de Fize 11 à 4367 Crisnée en Belgique (matricule 19861008138), 126 parts ce qui porte ses parts détenues à 250 parts sociales.

Les 375 parts sociales sont cédées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Rosalie Sinatra / Sarah Bernabo / Julien Bernabo.

Référence de publication: 2012154012/16.

(120202558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 9 novembre 2012*

Les actionnaires nomment la société Deloitte Audit, 560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012153960/16.

(120202677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65317 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153820/10.

(120202660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**North German Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 164.415.

Im Jahre zwei tausend zwölf,  
den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**SIND ERSCHIENEN:**

1.- Die Gesellschaft deutschen Rechts B & L Familienholding GmbH & Co. KGaA, mit Sitz in D-22767 Hamburg, Grosse Elbstrasse 47, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 117010,

vertreten durch ihren persönlich haftenden Gesellschafter, die Gesellschaft deutschen Rechts B & L Büll und Dr. Liedtke Immobilienverwaltung GmbH, mit Sitz in D-22767 Hamburg, Grosse Elbstrasse 47, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 90694.

2.- Die Gesellschaft deutschen Rechts Gadebusch Beteiligungs GmbH, mit Sitz in D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-Strasse 14, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Schwerin unter der Nummer B 11325.

Welche Komparentinnen hier vertreten sind durch Herrn Jörg WIENEKE, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Addi-Merten-Str. 2, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 22. November 2012,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärten, dass die Komparentin sub 1) die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung North German Invest S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 164.415 (NIN 2011 2441 493).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Oktober 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3052 vom 13. Dezember 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-).

Alsdann habe die Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Anteilübertragung*

Die Gesellschaft deutschen Rechts B & L Familienholding GmbH & Co. KGaA, vertreten wie vorerwähnt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens ein hundert (100) ihr gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die hier anwesende und dies annehmende Gesellschaft deutschen Rechts Gadebusch Beteiligungs GmbH für den Betrag von zwei hundert siebenzig tausend Euro (€ 270.000.-).

Die Gesellschaft deutschen Rechts Gadebusch Beteiligungs GmbH, vertreten wie vorerwähnt, ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Die Gesellschaft deutschen Rechts B & L Familienholding GmbH & Co. KGaA erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Gesellschaft deutschen Rechts Gadebusch Beteiligungs GmbH den Betrag von zwei hundert siebenzig tausend Euro (€ 270.000.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Jörg WIENEKE, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft North German Invest S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte die jetzige alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft deutschen Rechts Gadebusch Beteiligungs GmbH, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

*Einzigiger Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft deutschen Rechts Gadebusch Beteiligungs GmbH, mit Sitz in D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-Strasse 14, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Schwerin unter der Nummer B 11325.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WIENEKE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1984. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. November 2012.

Référence de publication: 2012156002/66.

(120205846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**Portus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 90.855.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 15. November 2012 um 11.00 Uhr*

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2014 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012153951/16.

(120202572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Lux-Distri-Pharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 131.805.

A noter le changement de domicile de l'administrateur de catégorie A suivant:

- Monsieur Guillaume Perruchot, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement au 1 bis rue du Havre F-75008 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012153814/13.

(120202648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**IWS Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

R.C.S. Luxembourg B 135.269.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 19 octobre 2012. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2012153790/13.

(120202586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**BK Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 76.781.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2011*

- Il est à noter que la nouvelle adresse de Monsieur Grégoire Nomitch, administrateur-délégué, né le 14 avril 1967 à F-Lagny en Seine et Marne est: F-78810 Feucherolles, 2ter, Grande Rue.

Certifié sincère et conforme  
Pour BK CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2012159339/12.

(120210947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Biday Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 140.581.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour la Société  
Un mandataire

Référence de publication: 2012159334/13.

(120211311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Biday Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 140.581.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour la Société  
Un mandataire

Référence de publication: 2012159333/13.

(120211310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**BMS Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 119.214.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2012*

Les actionnaires de la société BMS IMMO S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Jean-Marie MATHGEN, commerçant, demeurant à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.
- Madame Marianne SCHNELL, employée privée, demeurant à Blaschette, 14, rue de Fischbach;
- Monsieur Andreas PERUZZI-SCHNELL, employé privé, demeurant à D-54292 Trier, Auf dem Sprung 12

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Jean-Marie MATHGEN, commerçant, demeurant à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.  
étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Monsieur Jean-Marie MATHGEN est par ailleurs nommé au poste de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012159342/28.

(120211290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Barrela et Martins S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.446.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/12/2012.

Référence de publication: 2012159324/10.

(120210821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Banzai S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159323/10.

(120210632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Afham Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.690.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012159275/10.

(120210764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

---

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 22 août 2012 que:

- Le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Madame Céline LE GALLAIS-FREY et Messieurs Jean-Jacques FREY et François ROLAND-BILLECART est reconduit pour une nouvelle durée de six ans.

- Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

- le mandat de commissaire de la société LUX-AUDIT S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration tenu en date du 4 décembre 2012 que:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY a été nommée présidente du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012159336/24.

(120210641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**ComptaPartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8390 Nospelt, 5, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 96.713.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159384/10.

(120210794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Casa Nova Contemporain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2012159398/11.

(120211004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Cofre Renewables S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.933.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012159421/10.

(120211025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**C M G Constructions Métalliques Glesner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 95.275.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 4 juin 2012*

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité des voix de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet rétroactif au 10 juillet 2008:

- Monsieur André GLESNER, domicilié à B-6600 BASTOGNE , Bourcy, 478;
- Monsieur Francis GLESNER, domicilié à B-6672 GOUVY , Beho, 24A;
- Monsieur Jean-Claude GLESNER, domicilié à B-6600 BASTOGNE , Bourcy, 454.

Les mandats ainsi renouvelés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Monsieur Jacques FOSTIER, expert-comptable, résidant professionnellement Rue des Tilleuls, 3 à L-8832 ROMBACH est désigné commissaire aux comptes avec effet rétroactif pour la période du 10 juillet 2008 au 31 décembre 2011.

Monsieur Thierry MARTIN, expert-comptable, résidant professionnellement Rue des Pécheurs 5 à L-9552 WILTZ est désigné commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2014.

A l'instant réuni, le conseil d'administration décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur André GLESNER avec effet rétroactif au 10 juillet 2008. Le mandat ainsi renouvelé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012159362/23.

(120210568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Consultance Design & Développement Informatique s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, 5, Am Duarref.

R.C.S. Luxembourg B 68.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012159428/10.

(120211347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Conseils Participations Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.253.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 07/12/2012.

Référence de publication: 2012159427/10.

(120211115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Conseils Participations Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.253.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 07/12/2012.

Référence de publication: 2012159426/10.

(120211114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Continental Media (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 61A, route de Huldange.

R.C.S. Luxembourg B 94.276.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012159430/11.

(120211346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**CFG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 171.086.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la Société a pris en date du 6 décembre 2012 la résolution de démettre de ses fonctions d'Administrateur-délégué de la Société, M. Philippe CAHEN, né le 31 juillet 1959 à Luxembourg, résidant à 16, rue Alphonse München L-2172 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159405/13.

(120211121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Newluxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.353.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Gustave STOFFEL, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Sarah LOBO, master of commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 novembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I. - Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Newluxco 6 S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.353 (NIN 2011 2434 209).

II. - Que la société a un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

III. - Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2646 du 31 octobre 2011.

IV. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V. - Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société Newluxco 6 S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, en sa qualité d'associé unique et de liquidateur de la société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société. Il déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

*Deuxième résolution*

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associé unique.

*Troisième résolution*

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, à savoir L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Quatrième résolution*

L'associé unique donne décharge à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

*Constatation*

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LOBO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1975. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155998/55.

(120205798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**Nord Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.300.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 novembre 2012 que:

1) L'assemblée générale révoque de leur qualité d'administrateurs de la société:

- Monsieur Jacky STEINHOFF, né le 23 avril 1982 à Saverne (France).
- Madame Yevheniya VASYLYEVA, née le 12 janvier 1979 à Sumy (Ukraine).
- Monsieur José PIRES COELHO, né le 9 janvier 1977 à Murça (Portugal).

2) L'assemblée générale révoque de sa qualité d'administrateur-délégué de la société:

- Madame Yevheniya VASYLYEVA, née le 12 janvier 1979 à Sumy (Ukraine).

3) L'assemblée générale révoque de sa qualité de commissaire aux comptes de la société:

- Madame Elisa DA CONCEICAO PIRES, née le 21 avril 1955 à Noura (Portugal).

4) L'assemblée générale nomme comme administrateur unique de la société:

- Monsieur José PIRES COELHO, indépendant, né le 9 janvier 1977 à Murça (Portugal), demeurant à L- 9061 Ettelbrück, 37, rue Abbé Joseph Flies, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5) L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

- La société C.F.N. Gestion S.A., inscrite au RCS Luxembourg sous le n° B143390, ayant son siège social L- 9227 Diekirch, 20, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

6) La société se trouve engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 novembre 2012.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012161394/35.

(120210864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---